

CONVOCAATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2008
À 19 H 30

À : Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,
Guylène Duplessis, Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis
Vincent, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin.

Madame, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est, par les présentes, donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Ville est convoquée par Monsieur le maire Guy Pilon pour être tenue en la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Vaudreuil-Dorion, à dix-neuf heures trente (19 h 30), le dix-septième (17^e) jour du mois de juillet 2008 et qu'il y sera pris en considération les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-annexé.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, CE SEIZIÈME (16^E) JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE HUIT (2008).

Jean St-Antoine
Greffier

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2008

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 juillet 2008, à 19 h 30, au lieu ordinaire conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Messieurs Claude Beaudoin, Denis Vincent, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absences motivées : La conseillère Madame Guylène Duplessis,
Le conseiller Monsieur François Séguin,
Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence,
Le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance,
Monsieur Michel Vaillancourt, ing.

08-07-701

ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 juillet 2008 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point 11 « Acquisition / Terrain ou servitude pour enseigne / Conestoga / Projet "Rivière de la Citée" ».

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;
Présences;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Comité consultatif d'urbanisme / Réunion spéciale du 15 juillet 2008;
3. Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 / Affectation commerce artériel / Usage habitation de forte densité / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Zones C3-352 et C3-354 / Mandats / CCU 08-07-98;
4. PIIA / 3201, boulevard de la gare / Zone C3-352 / Nouvelle construction / Lot 3 156 870 / CCU 08-07-99;
5. Adoption projet / Règlement n° 1270-23 / Affectation commerce artériel / Usage habitation de forte densité;
6. Avis de motion / Règlement n° 1270-23 / Affectation commerce artériel / Usage habitation de forte densité;
7. Adoption 1^{er} projet / Règlement n° 1275-110 / Zones C3-352 et C3-354;
8. Avis de motion / Règlement n° 1275-110 / Zones C3-352 et C3-354;
9. Adoption projet / Règlement n° 1538 / Protocole d'entente projet domiciliaire « Château de la gare Phase VII » (Projet de protocole transmis par courriel);
10. Avis de motion / Règlement n° 1538 / Protocole d'entente projet domiciliaire « Château de la gare Phase VII »;
12. Appel d'offres / Déchets domestiques / Collecte, transport et disposition;
13. Prolongation de l'entente entre la Ville de Ville de Vaudreuil-Dorion et Usine de triage Lachenaie inc. / Élimination des déchets;
14. Procès-verbal de correction / Résolution n° 08-06-615;
15. Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche / Surintendant – contrats et soutien;

16. Service des arts et de la culture / Nomination de Madame Carole Couture à titre de commis aux prêts / Modification de la date d'entrée en fonction;
17. Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité / Employé 168;
18. Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité / Employé 334;
19. Service des travaux publics / Nomination de M. Simon Bélanger;
20. Service de sécurité incendie / Embauche de quatre (4) pompiers à temps partiel;
21. Période de questions;
22. Levée de la séance ».

"ADOPTÉE"

08-07-702

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION SPÉCIALE DU 15 JUILLET 2008

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 15 juillet 2008.

"ADOPTÉE"

08-07-703

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N° 1270 /
 AFFECTATION COMMERCE ARTÉRIEL / USAGE HABITATION DE FORTE
 DENSITÉ / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / ZONES C3-352
 ET C3-354 / MANDATS / CCU 08-07-98**

CONSIDÉRANT

la recommandation n° 08-07-98 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion spéciale tenue le 15 juillet 2008;

CONSIDÉRANT

les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié au Service de l'urbanisme de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le but de modifier le Règlement de zonage n° 1275 afin :

1. de modifier la grille des usages et normes des zones C3-352 et C3-354 du Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser dans les zones C3-352 et C3-354, les centres d'hébergement pour personnes âgées en complémentarité aux habitations multifamiliales (H3) avec services communautaires intégrés et dont l'occupation ne peut excéder 15 %, les habitations mixtes (H5) et les commerces urbains (C2);
2. de modifier l'article 1.6.1.3 afin d'ajouter au texte la complémentarité des centres d'hébergement pour personnes âgées aux habitations multifamiliales avec une occupation maximale de 15 % du nombre total d'unités d'habitation pour l'usage centre d'hébergement pour personnes âgées (8627);
3. de modifier l'article 2.2.16.1.2.4 "nombre de cases de stationnement requis pour l'habitation" afin d'ajouter le ratio suivant pour les habitations multifamiliales (H3) avec services communautaires intégrés incluant une portion de centre d'hébergement pour personnes âgées (8627) :

1 case par logement;

4. de modifier l'article 3.2 afin de créer un nouvel article 3.2.89 relatif aux matériaux de revêtement extérieur pour les habitations et les commerces dans les zones C3-352 et C3-354;

QUE mandat soit confié au Service de l'urbanisme de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le but de modifier le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'ajouter à l'affectation "commerce artériel (CA)" ,l'usage habitation de forte densité.

"ADOPTÉE"

08-07-704

PIIA / 3201, BOULEVARD DE LA GARE / ZONE C3-352 / NOUVELLE CONSTRUCTION / LOT 3 156 870/ CCU 08-07-99

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-07-99 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion spéciale tenue le 15 juillet 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte le projet tel que montré aux plans préparés par le Groupe Marchand Design Architecture, en date de juillet 2008, intitulé "Les Jardins Vaudreuil - résidences pour personnes retraitées", avec les modifications suivantes :

1. d'augmenter le nombre de cases de stationnement total à 261 cases, selon un ratio d'une (1) case par logement;
2. de prévoir une fenestration sur la façade principale avec des performances acoustiques accrues;
3. de prévoir un enclos à déchets ainsi que la génératrice ceinturés d'une clôture opaque, situés en cour latérale;
4. de dissimuler les appareils de climatisation sur la façade principale.

"ADOPTÉE"

08-07-705

ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-23 / AFFECTATION COMMERCE ARTÉRIEL / USAGE HABITATION DE FORTE DENSITÉ

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de Règlement n° 1270-23 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin :

- **d'ajouter comme usage autorisé à l'affectation « commerce artériel (C-A) » l'usage « habitation de forte densité ».**

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 août 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet, le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

08-07-706 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-23 / AFFECTATION COMMERCE ARTÉRIEL / USAGE HABITATION DE FORTE DENSITÉ**

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'ajouter comme usage autorisé à l'affectation « commerce artériel (C-A) » l'usage « habitation de forte densité ».

08-07-707 **ADOPTION 1^{ER} PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-110 / ZONES C3-352 ET C3-354**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le premier projet de règlement n° 1275-110 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- **de modifier l'article 1.6.1.3 afin d'ajouter un paragraphe autorisant un usage principal du groupe (H3) avec un usage principal du groupe institutionnel (P2) dans un même bâtiment;**
- **d'ajouter à la suite de l'article 3.2.88, l'article 3.2.89 qui spécifie la finition extérieure pour tout mur du bâtiment principal dans les zones C3-352 et C3-354;**
- **de modifier les grilles des usages et normes des C3-352 et C3-354 afin d'ajouter une nouvelle grille des usages et normes permettant les habitations multifamiliales (H3) avec services communautaires intégrés et un pourcentage d'utilisation pour centre d'hébergement pour personnes âgées (P2), de même que les habitations mixtes (H5) et les commerces urbains (C2);**
- **de modifier la grille des usages et normes des zone C3-352 et C3-354 afin d'ajouter la disposition spécifique 3.2.89;**
- **de modifier l'article 2.2.16.1.2.4 "nombre de cases requis pour les habitations" afin de créer un nouveau paragraphe pour les habitations multifamiliales avec services communautaires intégrés comprenant un centre d'hébergement pour personnes âgées. »,**

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 août 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet, le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

08-07-708 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-110 / ZONES C3-352 ET C3-354**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- de modifier l'article 1.6.1.3 afin d'ajouter un paragraphe autorisant un usage principal du groupe (H3) avec un usage principal du groupe institutionnel (P2) dans un même bâtiment;
- d'ajouter à la suite de l'article 3.2.88, l'article 3.2.89 qui spécifie la finition extérieure pour tout mur du bâtiment principal dans les zones C3-352 et C3-354;
- de modifier les grilles des usages et normes des C3-352 et C3-354 afin d'ajouter une nouvelle grille des usages et normes permettant les habitations multifamiliales (H3) avec services communautaires intégrés et un pourcentage d'utilisation pour centre d'hébergement pour personnes âgées (P2), de même que les habitations mixtes (H5) et les commerces urbains (C2);
- de modifier la grille des usages et normes des zone C3-352 et C3-354 afin d'ajouter la disposition spécifique 3.2.89;
- de modifier l'article 2.2.16.1.2.4 "nombre de cases requis pour les habitations" afin de créer un nouveau paragraphe pour les habitations multifamiliales avec services communautaires intégrés comprenant un centre d'hébergement pour personnes âgées. ».

08-07-709

ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1538 / PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET DOMICILIAIRE « CHÂTEAU DE LA GARE PHASE VII »

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de Règlement n° 1538 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Realty Group Inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie du projet domiciliaire « Château de la gare – phase VII », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur.»,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 août 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet, le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

08-07-710

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1538 / PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET DOMICILIAIRE « CHÂTEAU DE LA GARE PHASE VII »

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Realty Group Inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie du projet domiciliaire « Château de la gare – phase VII », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur.

08-07-711

APPEL D'OFFRES / DÉCHETS DOMESTIQUES / COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION

CONSIDÉRANT

que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire, conformément à l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à un appel d'offres regroupé avec les villes de l'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte de procéder à un appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, conjointement avec les villes de l'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil;

La Ville de Pincourt assure le soutien administratif de cet appel d'offres.

"ADOPTÉE"

08-07-712

PROLONGATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC. / ÉLIMINATION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT l'entente sur l'élimination des déchets entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et Usine de triage Lachenaie inc. signée le 30 juin 1998;

CONSIDÉRANT que, en vertu de son article 2, la Ville peut se prévaloir d'une dernière période de renouvellement d'une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle période débutera le 1^{er} janvier 2009 et se terminera le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que le prix de soumission et indexé en 2008 selon l'article 6 de l'entente est de 32,06 \$ / tonne métrique et qu'il évoluera annuellement selon cet article 6;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal renouvelle l'entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et Usine de triage Lachenaie inc. pour une nouvelle période de cinq (5) ans, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013, le tout tel que prévu à l'article 2 de ladite entente.

"ADOPTÉE"

08-07-713

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉOLUTION N° 08-06-615

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 16 juin 2008, la résolution n° 08-06-615 relative au schéma de couverture de risques;

ATTENDU que la résolution contient une erreur qu'il convient de corriger;

ATTENDU le procès-verbal de correction donné par le greffier le 11 juillet 2008 en vue de corriger ladite erreur;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil accepte et ratifie le procès-verbal de correction donné par le greffier le 11 juillet 2008 à l'effet de remplacer, dans la résolution n° 08-06-615, le paragraphe suivant :

« D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges contenu au chapitre 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. »;

par

« D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la municipalité de Vaudreuil-Dorion contenu au chapitre 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE la municipalité s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre. »

"ADOPTÉE"

08-07-714

**SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE /
SURINTENDANT – CONTRATS ET SOUTIEN**

- CONSIDÉRANT** l'ouverture du poste régulier de Surintendant – contrats et soutien au sein de la division des travaux publics;
- CONSIDÉRANT** que ledit poste a fait l'objet d'un affichage interne et externe entre le 9 et le 23 juin 2008;
- CONSIDÉRANT** les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;
- CONSIDÉRANT** les entrevues administrées les 8 et 9 juillet 2008;
- CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection composé de M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines et de M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la promotion de M. Robert Montpellier au poste régulier à temps plein de Surintendant – Contrats et soutien au sein de la division des travaux publics, à compter du 2 septembre 2008, au salaire prévu à la classe 3A (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Montpellier aura une période de probation de trois (3) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

Le tout est conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Montpellier;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-07-715

**SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / NOMINATION DE
M^{ME} CAROLE COUTURE À TITRE DE COMMIS AUX PRÊTS /
MODIFICATION DE LA DATE D'ENTRÉE EN FONCTION**

CONSIDÉRANT la résolution n° 08-07-692 concernant la nomination de M^{me} Carole Couture au poste de commis aux prêts à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date d'entrée en fonction de M^{me} Couture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le premier paragraphe soit modifié comme suit :

QUE le Conseil municipal accepte la nomination de M^{me} Carole Couture à titre de commis aux prêts régulier, à temps partiel, au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 1^{er} juillet 2008, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, soit à la classe 5, échelon 4, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

"ADOPTÉE"

08-07-716

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
VAUDREUIL-DORION / TRANSFERT DE DROITS EN CONTEXTE D'INSUFFISANCE
DE SOLVABILITÉ / EMPLOYÉ 168**

CONSIDÉRANT la cessation de service de l'employé portant le numéro 168 en date du 13 juin 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines en date du 30 juin 2008 concernant le transfert de droits dans un contexte d'insolvabilité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la correspondance en date du 27 juin 2008 de M. Maxime Maltais, conseiller adjoint chez Normandin Beaudry, administrateur du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE conformément à l'article 146 de la *Loi sur les régimes complémentaires du Québec*, le Conseil municipal s'engage à verser à la Caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion la somme de quatre mille cent soixante-quatorze dollars et onze cents (4 174,11 \$) afin de permettre l'acquittement intégral des droits payables pour le participant numéro d'employé 168 et ce, en date du 19 août 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-210;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-07-717

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION / TRANSFERT DE DROITS EN CONTEXTE D'INSUFFISANCE DE SOLVABILITÉ / EMPLOYÉ 334

CONSIDÉRANT la cessation de service de l'employé portant le numéro 334 en date du 1^{er} juillet 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines en date du 30 juin 2008 concernant le transfert de droits dans un contexte d'insolvabilité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la correspondance en date du 27 juin 2008 de M. Maxime Maltais, conseiller adjoint chez Normandin Beaudry, administrateur du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE conformément à l'article 146 de la *Loi sur les régimes complémentaires du Québec*, le Conseil municipal s'engage à verser à la Caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion la somme de quatre-vingt-treize dollars et quarante-deux cents (93,42 \$) afin de permettre l'acquittement intégral des droits payables pour le participant numéro d'employé 334 et ce, en date du 19 août 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-30-210;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-07-718

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / NOMINATION DE M. SIMON BÉLANGER

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 4.02 « Promotion – à l'effet qu'un employé temporaire acquiert le statut d'employé régulier après avoir atteint 9 200 heures de travail continu à la Ville » de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT que M. Simon Bélanger, journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics a accumulé, en date du 24 juillet 2008, les 9 200 heures requises;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la nomination de M. Simon Bélanger à titre de journalier-chauffeur régulier à la Ville de Vaudreuil-Dorion et ce, à compter du 28 juillet 2008, au salaire prévu à l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Le tout conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bélanger;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-07-719

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS À TEMPS PARTIEL

- CONSIDÉRANT** les quatre (4) postes de pompier à temps partiel vacants au sein du Service de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT** que lesdits postes ont fait l'objet d'un affichage externe du 17 au 30 novembre 2007;
- CONSIDÉRANT** les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;
- CONSIDÉRANT** les examens écrits administrés le 6 mars 2008;
- CONSIDÉRANT** les entrevues administrées les 24 et 29 avril 2008;
- CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection composé des membres de la direction du Service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de MM. Dominic Provost, Sandro Troini et Nicolas Boucher ainsi que M^{me} Linda Y. St-Germain aux postes de pompiers à l'essai au sein du Service de sécurité incendie et ce, à compter du 5 août 2008, aux salaires prévus aux différentes grilles horaires de l'article 27 – « Salaires » de la convention collective de travail en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite convention collective;

QUE MM. Dominic Provost, Sandro Troini et Nicolas Boucher ainsi que M^{me} Linda Y. St-Germain auront une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, ils pourront être confirmés aux postes de pompiers classe 2;

Le tout conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès soient adressés à MM. Dominic Provost, Sandro Troini et Nicolas Boucher ainsi que M^{me} Linda Y. St-Germain.

"ADOPTÉE"

08-07-720

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

08-07-721

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 19 h 38 la séance soit levée.

"ADOPTÉE"

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier